

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251215-68\_2025-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	<b>Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON, président.</b>
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b><u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.</b>
<b>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</b>	
<b><u>Nombre de délégués</u> :</b>	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 39	
<b><u>Compétence EAU :</u></b>	
<b><u>Nombre de délégués</u> :</b>	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 32	
<b><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></b>	
<b><u>Nombre de délégués</u> :</b>	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 3	
- Absent ayant donné pouvoir : 1	
- Votants : 17	
<b><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></b>	
<b><u>Nombre de délégués</u> :</b>	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
	<b><u>Délégués titulaires absents excusés supplés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN, décédé, est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS suppléée par M. Dominique PROT.</b>
	<b><u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Pasilly : M. Julien GROGUENIN Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Serrigny : Mme Nadine THOMAS Vezannes : M. Laurent SEURAT (et M Régis LHOMME suppléant).</b>
	<b><u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Vezinnes : M. Georges CUSSAC suppléé par Mme Micheline BORGHI CCLTB : Mme Delphine GRIFFON suppléée par M. Robert HERBERT.</b>
	<b><u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Bêru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Tonnerre : M. Philippe GERTNER Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M Gilles GARNIER.</b>
	<b><u>Pouvoirs</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Chichée : M. Sylvain JACQUINOT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre.</b>
	<b><u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.</b>
	<b><u>Date de convocation</u> : 5 décembre 2025</b>
	<b>Délibération n° 68-2025</b>
	<b><u>Objet</u> : Finances - Admission en non-valeur de créances éteintes - Budget « eau » - c/6542</b>

VU que la commission de surendettement dans sa séance du 14/08/2025 a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un ex abonné du SET ;

CONSIDERANT que cette décision implique l'effacement de toutes les dettes de l'abonné antérieures pour un montant de 426,17€ ;

CONSIDERANT qu'elle s'impose au SET, la créance est définitivement éteinte et ne peut plus être contestée.

En réponse à la demande du comptable public de prendre acte de cette décision et d'accepter l'admission en non-valeur des dettes de cet abonné,

Il sera proposé au comité syndical d'accepter d'accorder l'admission en non-valeur des titres de l'exercice 2024 pour un montant total de 426,17€.

*Après délibération le Comité syndical, à 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :*

*ACCEPTE d'accorder l'admission en non-valeur des titres de l'exercice 2024 pour un montant total de 426,17€,*

*CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de bien vouloir signer toutes les pièces pour reconnaître la somme de 426,17€ en tant que produit irrécouvrable,*

*DIT que ces dépenses seront imputées au chapitre 65, et 6542 « créances éteintes ».*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,

Rémi GAUTHERON.



*Le Président :*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*